

## La famille Boullé 1586-1639

Robert Le Blant

Volume 17, numéro 1, juin 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302253ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302253ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Le Blant, R. (1963). La famille Boullé 1586-1639. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 17(1), 55–69. <https://doi.org/10.7202/302253ar>

## LA FAMILLE BOULLÉ 1586-1639

### I. NICOLAS BOULLÉ

Natif de Fougères,<sup>1</sup> le beau-père de Champlain se maria avant le 28 juin 1586, étant à cette date huissier des finances du roi.<sup>2</sup> Il passa devant Joyeux, notaire au Châtelet de Paris, un autre acte malheureusement perdu, le 25 septembre 1587<sup>3</sup> et prit le titre d'huissier collecteur des finances, le dernier octobre 1588, date à laquelle il passa devant Martin Mahieu, notaire au Châtelet, un acte avec Claude 1<sup>er</sup> Vallier, barbier-chirurgien, son beau-frère, demeurant comme lui rue et paroisse Saint-Germain l'Auxerrois.<sup>4</sup> Il était avec sa femme à Vitré le 12 septembre 1591 et le 3 avril 1594, dates auxquelles furent baptisés selon les rites de la religion réformée deux de leurs enfants : Marie et Jean.<sup>5</sup> Nous le retrouvons à Paris, encore huissier des finances le 21 juin 1600, date à laquelle sa femme et lui constituèrent, suivant acte passé devant Tronson, notaire au Châtelet,<sup>6</sup> à Jean de Peiras, notaire au Châtelet demeurant rue Saint-Germain-l'Auxerrois, moyennant 200 écus soleil une rente de 16 écus 2/3 ou 50 livres<sup>7</sup> à prendre sur les propres de Marguerite Alix, tant sur une maison située rue Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'enseigne du Miroir, tenant d'une part à Jean Pesset, d'autre part aux héritiers de Jean Brunet, tenant par derrière à Antoine Marié, que sur les 4/5 d'une maison située

<sup>1</sup> Bourde de La Rogerie, *Hélène Boullé*, Extrait des mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome 63, (1937) 8° Ln<sup>27</sup> 71192, à la Bib. Nat.

<sup>2</sup> Minutier central, registre de Martin Mahieu, CV, 46, fo. 360, aux Archives Nationales.

<sup>3</sup> *Idem*, registre de 1588, 53, fo. 547.

<sup>4</sup> *Idem*.

<sup>5</sup> Bourde de La Rogerie, *op. cit.*

<sup>6</sup> Minutier central, I: 56, communication de Mme Jurgens, conservateur.

<sup>7</sup> Quittance du 8 juillet 1605, *idem*: 61.

à Morivillier,<sup>8</sup> en la grande rue, sur 6 arpents de terre et un arpent et demi de pré au même lieu.

Nicolas Boullé acheta devant Le Vasseur,<sup>9</sup> le 22 février 1601, à son beau-frère Simon Alix, deux jardins et une petite maison situés au Champ de l'Alouette. Il demeurait à la même adresse, le 13 septembre 1603, lorsqu'il céda à noble homme M<sup>e</sup> Claude Mérault, sieur de La Fosse, conseiller à la chambre des Comptes, une maison au Mayenne,<sup>10</sup> bailliage du Mans, lui appartenant de son propre,<sup>11</sup> puis, le 28 avril 1608, date à laquelle il était curateur de sa nièce Anne Vallier et le 8 mai suivant, date à laquelle il passa un acte devant le notaire Louis Arragon.<sup>12</sup> Nicolas Boullé devint secrétaire du roi avant le 26 avril 1610. À cette date, un ami de sa belle-famille, maître Antoine de Murat, conseiller, aumônier ordinaire du roi, de son artillerie et des ligues des Suisses, reconnu devant le notaire Louis Arragon<sup>13</sup> que, pour lui faire plaisir, Nicolas Boullé s'était engagé solidairement avec lui pour une somme de 300 livres, suivant acte passé devant Choguillot, notaire au Châtelet, en janvier 1610<sup>14</sup> envers Me Isaac Le Canu, receveur des tailles de Nérac. Pour sa sécurité, l'aumônier lui avait remis une obligation de 4,000 livres souscrite à son profit par Henry Ganoury, maître-charpentier, le 22 mars précédent, aux termes d'un acte que nous n'avons pas retrouvé.

Nicolas Boullé certifia, le 6 juillet 1611, la solvabilité de son beau-frère, Simon Alix, receveur des Tailles à Amiens, demeurant à Paris, rue au Feurre, paroisse Saint-Eustache, qui s'était engagé à payer 4,707 livres 8 sols 9 deniers, représentant le prix de la cession pour 4 ans faite par messire Robert de La Vieuville, grand fauconnier de France, lieutenant pour le roi en Champagne, à Étienne Pajot, bourgeois de Paris, y demeurant,

<sup>8</sup> Meurthe-et-Moselle.

<sup>9</sup> Minutier central, XVI: 45.

<sup>10</sup> Chef-lieu d'arrondissement du département du même nom.

<sup>11</sup> Minutes de La Morlière, IX: 268, aux Archives Nationales.

<sup>12</sup> LXXXV: 106, *idem*.

<sup>13</sup> *Idem*: 108, partie du registre non folioté.

<sup>14</sup> *Idem*. Les minutes de Choguillot sont perdues, sauf quelques actes conservés aux Archives départementales de Seine-et-Marne. Un répertoire récapitulatif ne comportant pas de noms subsiste seul aux Archives Nationales.

rue au Feurre, les aides du 20<sup>ème</sup> denier à lui engagées par le roi du vin se vendant en gros à Bar-sur-Aube et aux Riceys. Nicolas Boullé hypothéqua une maison et un jardin d'environ deux arpents dont il était propriétaire à Saint-Marcel, ainsi que sa maison du Miroir où il continuait d'habiter, comprenant deux corps de logis, l'un plus grand que l'autre, cour, puits, tenant comme nous le connaissons et par devant sur une cour avec issue donnant sur la rue Saint-Germain-l'Auxerrois.<sup>15</sup> Intitulé seulement bourgeois de Paris, le 25 mai 1613, il semble être entré dans les Fermes à cette date, par l'intermédiaire de son beau-frère, Simon Alix, qui lui concéda, d'accord avec son associé, Pierre Merlin, secrétaire du roi, fermier avec lui des aides de la généralité de Touraine sous noble homme M<sup>e</sup> Antoine Feydeau, adjudicataire des Aides de France, pour six ans, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1613, moyennant 12,200 livres de ferme annuelle, celle du 8<sup>e</sup> du vin vendu au détail en l'élection de La Flèche, en Anjou, sauf réserve au profit des bailleurs de parts de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Léonard, avec, en plus, le droit de l'ancien subside de cinq sols pour chaque muids de vin entrant au lieu de Sablé au cas où ce droit serait dû. Boullé reconnut, le même jour, que le bénéfice du contrat revenait pour moitié à son associé: Étienne Pajot, pâtissier, demeurant rue Aufèvre, paroisse Saint-Eustache.<sup>16</sup> Intitulé secrétaire du roi, le 5 juillet suivant, il vendit alors à François Lesage, apothicaire de l'écurie du roi, moyennant une rente de 375 livres rachetable pour 6000 et gagée sur sa maison du Miroir, une maison et un jardin faubourg Saint-Marcel, avec le champ de l'Alouette plus une maison avec un jardin et 20 arpents de terre au village et terroir de Morivillier.<sup>16 bis</sup> Agissant à cause de sa femme, héritière de leur neveu décédé, Antoine Marié, qui demeurait rue de Vaugirard, paroisse Saint-Germain-des-Prés, il loua avec son beau-frère, Simon Alix, le 20 janvier 1618, à Grégoire de Betsunce, violon de la chambre du roi, une maison où ce dernier demeurait, place du chevalier-du-Guet.<sup>17</sup>

<sup>15</sup> Minutes de Parque, VI: 283.

<sup>16</sup> Minutes de Pierre Huart, X, 22, aux Archives Nationales.

<sup>16 bis</sup> *Idem*.

<sup>17</sup> Minutes de Contesse, LIV, *Idem*.

Nicolas Boullé passa devant Cartier, notaire au Châtelet,<sup>18</sup> des actes malheureusement perdus datés des 6 juin 1613, 24 novembre 1614, 2 décembre 1617, 7 août 1618, 21 septembre 1618, 7 juillet 1620 et 22 mars 1624. Marguerite Alix fit de même les 9 septembre 1617, 27 février 1619, 12 février 1620 et pour deux testaments des 14 février 1618 et 13 juillet 1623. C'est une chance d'avoir retrouvé dans les minutes d'un autre notaire, Louis Le Camus,<sup>19</sup> des actes du 1<sup>er</sup> juillet 1619, indiquant un important changement survenu dans la situation de Nicolas Boullé qui avait déménagé pour venir habiter à Saint-Germain des-prés lès Paris, rue de Vaugirard, en la paroisse Saint-Sulpice. Il était devenu fermier général des Aides de France en la généralité de Touraine, sous noble homme M<sup>e</sup> Antoine Feydeau, adjudicataire général, signant plusieurs actes en cette qualité. Bien que son bail lui donnât des droits sur cette taxe, il prit en charge pour 11,000 livres de M<sup>e</sup> Louis Goubert, conseiller du roi, maître ordinaire des comptes, l'imposition d'un sol par livre sur le bois et le charbon se vendant à Tours, fournissant deux cautions, M<sup>e</sup> Simon Alix, son beau-frère, secrétaire du roi demeurant à Paris, rue d'Anjou, en la paroisse Saint-Jean et Bonaventure Quentin, sieur de Richebourg, demeurant aussi à Paris, en la paroisse Saint-Antoine. Boullé doublait, ainsi, son beau-frère, Simon II Alix, d'un autre homme d'affaires important qui devait, plus tard, figurer au N<sup>o</sup> 81 sur la liste des Cent-Associés.<sup>20</sup> Baptisé à Tours, le 25 novembre 1581, fils d'André Quentin, originaire de Loches, établi à Tours, maître des requêtes de la reine Marguerite de Valois et de Marguerite Bougrault, Bonaventure Quentin, sieur de Richebourg en la paroisse de Semblançay, en Touraine, était le frère de Barthélemy Quentin, bourgeois de Paris, qui figura au N<sup>o</sup> 75 sur la liste des Cent-Associés<sup>21</sup> avec la qualification de sieur du Moulinet. Il s'était marié en 1610 avec Catherine Arondeau, demeurait rue Trousse-vache, paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le 15 juillet 1628, lorsqu'il intervint dans des règlements concernant la seconde Cie

<sup>18</sup> Répertoire, XIII: 2.

<sup>19</sup> XIV: 25.

<sup>20</sup> Liste inédite rectifiée par nous.

<sup>21</sup> *Idem.*

de Montmorency<sup>22</sup> et mourut avant le 26 février 1645, date à laquelle Catherine Arondeau fut intitulée veuve, ayant eu sept enfants, dont Jeanne, mariée avec Jean Luillier, bourgeois de Paris.

Bonaventure Quentin épousa, suivant contrat passé devant Pierre Doujat, notaire au Châtelet, le 3 janvier 1613,<sup>23</sup> demoiselle Catherine Pavillon, fille d'Étienne 1<sup>er</sup> Pavillon et de Catherine de La Bistrate, sœur d'Étienne II Pavillon qui figura au N° 88 de la liste des Cent-Associés, de Marie Pavillon, épouse de Nicolas Faré, membre de l'Académie Française et de l'autre Marie Pavillon, épouse de Jean Verdier, qui figura au N° 72 considéré comme conseiller secrétaire de Pierre de Gondy, duc de Retz. Fils de René Verdier, seigneur de Belleville, de Castillon, de Calart et de Françoise Lefebvre de Laubrière,<sup>24</sup> il appartenait à une famille portant d'azur à I fasce ondée d'argent accompagnée de 3 émerillons d'or chaperonnés, becqués, langués de gueules, posés 2 en chef et I en pointe.<sup>25</sup> Bonaventure Quentin et sa femme se consentirent une donation mutuelle le 16 avril 1624 devant Nicolas Leboucher, alors qu'ils demeuraient dans le petit cloître de l'Hôpital, à Paris.<sup>26</sup> Bonaventure Quentin céda ses parts dans la Cie de la Nouvelle-France et dans la Cie Particulière, le 10 janvier 1641, à noble homme Pierre Bouault, sieur de la Cantinière,<sup>27</sup> fit un testament en son logis de la rue Quincampoix, paroisse Saint-Médéric, le 4 janvier 1657, devant Muret, notaire au Châtelet<sup>28</sup> et mourut avant le 13 décembre 1658, date à laquelle Marie Pavillon bénéficia d'une procuration donnée par ses enfants devant Le Roux et Roussel, notaires au Châtelet.<sup>29</sup> Ils eurent au moins 2 fils et 2 filles, Charles, conseiller à Metz, Jean, qualifié écuyer, Marie, femme de Pierre Maupeou, conseiller au parlement et Catherine qui se maria suivant contrat

<sup>22</sup> Minutes de Martin Lybault, CV: 173, aux Archives Nationales.

<sup>23</sup> LXI: 129, aux Arch. Nat.

<sup>24</sup> Dossiers Bleus 662, art. Verdier, à la Bib. Nat.

<sup>25</sup> Nouveau d'Hozier 329, art. Verdier, *idem*.

<sup>26</sup> Y 164, fo. 209, vo., aux Arch. Nat., d'après LXXVIII: 219.

<sup>27</sup> Minutes de Cousinet, LI: 507.

<sup>28</sup> XCIX: 195.

<sup>29</sup> Pièces originales 2962, art. Verdier, à la Bib. Nat.

passé le 26 février 1645 devant Cousinet, notaire au Châtelet,<sup>30</sup> alors que ses parents demeuraient rue Quincampoix, paroisse Saint-Médéric, avec Antoine Rossignol, conseiller-maître en la Chambre des Comptes, qui eut pour témoins la reine Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin.

Nicolas Boullé versa 500 livres à Jacques Hersant et à sa femme Marie Camaret pour le compte de Samuel Champlain, le 13 novembre 1620, entre les mains de Claude Caron, notaire au Châtelet,<sup>31</sup> alors qu'il demeurait au marais du Temple rue d'Anjou, dans la maison à l'enseigne de la Foi. Marguerite Alix fit encore un testament devant le fameux notaire Charles Richer,<sup>32</sup> le 13 septembre 1625 et les deux époux demeuraient rue de Poitou au marais du Temple, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, le 29 mars 1631, lorsqu'ils versèrent, suivant acte encore passé devant Charles Richer, 6,000 livres aux religieux minimes de Mission lès Paris et de la Place Royale, pour la profession de foi dans cet ordre de leur fils Eustache.<sup>33</sup> Marguerite Alix mourut avant le 17 juillet 1638. Son mari et sa fille Hélène demeuraient alors rue de Jouy, paroisse Saint-Paul, dans une maison appartenant aux pères jésuites et ils donnèrent à bail, devant Fieffé, notaire au Châtelet, à Antoine Marc, maître layetier et à sa femme Noelle Delamare demeurant dans la même rue, la maison du Miroir constituée par un corps d'hôtel placé derrière un autre et donnant par un passage sur la rue Saint-Germain, paroisse St-Germain-l'Auxerrois.<sup>34</sup> Nicolas Boullé suivit sa femme dans l'autre monde avant le 8 septembre 1639, date à laquelle Hélène Boullé était son héritière. Elle vendit alors devant le notaire Fieffé les deux jardins et la petite maison du champ de l'Alouette pour 1,800 livres tournois à Michel Petit, maître coffretier, demeurant rue de la Calandre, paroisse Saint-Germain-le-Vieil.<sup>35</sup>

Nicolas Boullé et Marguerite Alix avaient eu, entr'autres enfants, un fils, Nicolas II Boullé, âgé de 17 ans, lorsque son

<sup>30</sup> LI: 514, aux Archives Nationales.

<sup>31</sup> XXIII: 258, *idem*.

<sup>32</sup> LI: 145, *idem*, Communication de Mme Jurgens, conservateur.

<sup>33</sup> Y 171, fo. 459, vo., d'après LI: 161.

<sup>34</sup> LXII: 142, communication de Mme Jurgens, conservateur.

<sup>35</sup> *Idem*: 144.

père le mit en apprentissage, le 29 mars 1604, chez honorable homme Jacob Bunel, peintre ordinaire du roi,<sup>36</sup> et une seconde fille, Marguerite, jusqu'à présent mal connue.

## II. MARGUERITE BOULLÉ

Marguerite Boullé se maria suivant contrat passé le 28 novembre 1611 devant les mêmes notaires que sa sœur Hélène, Nicolas Choguillot et Louis Arragon,<sup>37</sup> alors que ses parents n'avaient pas déménagé, avec Charles Deslandes, écuyer, sieur de Grivelle en Blaisois,<sup>38</sup> âgé de 27 ans ou environ, secrétaire du prince de Condé, demeurant rue de La Callendre, paroisse Saint-Germain-le-Vieil. Il était le fils orphelin de François Deslandes, écuyer, sieur de Grivelle, de la Guillonnière et de demoiselle Cécile de Sainte-Marthe. Ses parents demeuraient, de leur vivant en la ville de Roye. D'après le dernier ouvrage d'ensemble sur cette famille,<sup>39</sup> Cécile de Sainte-Marthe était la fille de Louis II de Sainte-Marthe, né en 1509, chevalier, procureur à Loudun et de Nicole Le Fèvre de Bizay, par conséquent la nièce de Charles de Sainte-Marthe, théologien poète, gentilhomme de Marguerite de Navarre, décédé sans descendance connue, de Jacques de Sainte-Marthe, sieur de Chamdoiseau, de la Gueritière, de René de Sainte-Marthe, seigneur de Chateaufort et de Joseph de Sainte-Marthe, sieur de la Gueritière.<sup>40</sup> Elle eut 3 frères et 2 sœurs ayant atteint l'âge mûr, Gaucher II, dit Scévole, Louis III, René II, Marguerite, mariée avec N. d'Ambillou et Péronelle, épouse de Jean Nau, sieur du Ruau. Le fiancé fut assisté d'un seul cousin paternel constituant une fort belle alliance, Benjamin de Valois, écuyer, sieur de Vilette, qui avait épousé, suivant contrat du 22 octobre 1610, Louise d'Aubigné, fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lejai, dame de Mursay<sup>41</sup>.

<sup>36</sup> Minutes de Contesse LIV: 242.

<sup>37</sup> Minutier Central, LXXXV: 109, registre non folioté à la date, communication de Mme Jurgens, conservateur.

<sup>38</sup> Généalogie de la famille de Sainte-Marthe, Fonds français, 32655, fo. 20.

<sup>39</sup> De Longuemare, *Une famille d'historiens — Les Sainte-Marthe*, (Paris, 1902), 8° Lm<sup>3</sup> 2718, à la Bib. Nat.

<sup>40</sup> *Idem*: 59.

<sup>41</sup> Pièces originales 2923, art. Valois.



Écuyer de la Petite Écurie du roi en juin 1616, gentilhomme ordinaire de la Chambre, il fut envoyé en mission à Niort, le 9 février 1619, devint écuyer ordinaire du roi le dernier décembre 1641, conseiller au Conseil d'État par lettres du 11 janvier 1647 et mourut le 3 août 1661, âgé de 79 ans, laissant un fils illustre, Philippe de Valois, alias Le Valois, lieutenant général des armées navales, seigneur de Villette, de Murcay et de Mauzai, maintenu dans sa noblesse par ordonnance de Barentin, intendant à Poitiers. L'alliance était aussi importante par la quantité que par la qualité, car Benjamin de Valois avait 6 frères et 11 sœurs <sup>42</sup>. Le cousinage maternel de Pierre Deslandes comprit de nombreux représentants de la célèbre famille de Sainte-Marthe. On trouve d'abord 5 cousins germains : Me Abel de Sainte-Marthe, avocat au parlement, Gaucher et Louis, aussi avocats, Pierre, sieur de la Chastrière, Henry, sieur de Saint-Esme. Abel est le plus facile à identifier : fils de Gaucher II, dit Scévole, personnage assez falot dans une telle splendeur, né à Loudun, le 3 mai 1566, avocat au parlement de Paris, il épousa d'abord Madeleine du Lac, le 23 février 1595, puis Geneviève Merault, fut garde de la bibliothèque de Fontainebleau, conseiller à la Cour des Aides et mourut à Poitiers, le 7 novembre 1652.

Frères d'Abel, les deux cousins germains suivants, Gaucher III et Louis <sup>43</sup> sont les célèbres jumeaux, auteurs de l'*Histoire Généalogique de la Maison de France et du Gallia Christiana*. Le contrat de mariage confirme qu'ils étaient avocats, lors de sa passation, formation juridique seulement présumée par leur historien <sup>44</sup> Pierre, seigneur de La Chastinière, paraît être Pierre, seigneur de La Jailletière, 4ème fils de Gaucher II et trésorier général de France qui contribua au Gallia Christiana. Le 5e cousin germain, Henri, seigneur de Saint-Aymé, frère des 4 autres, mourut sous-doyen de l'église Saint-Pierre de Poitiers. Leur famille était encore représentée par 3 cousins qualifiés « venus de germain » : Louis, avocat au Conseil, François, écuyer, sieur de Champdoiseau, aussi avocat au Conseil et

<sup>42</sup> *Idem*, notice imprimée de la famille de Valois.

<sup>43</sup> Longuemare, *op. cit.*, 136.

<sup>44</sup> *Idem*.

Pierre, écuyer, sieur de Verrière. Le premier paraîtrait devoir être identifié avec Louis II de Sainte-Marthe, seigneur de Champdoiseau, fils aîné de Jacques et de Renée Le Prouil, effectivement frère de François 1er de Sainte-Marthe et de Pierre, sieur de Verrière, fils de Jacques de Sainte-Marthe, seigneur de Champdoiseau, fameux avocat au Grand Conseil qui aurait été chef du Conseil du cardinal de Richelieu <sup>45</sup>, mais ces indications ne concordent pas avec celles du contrat de mariage de Marguerite Boullé, car ces deux personnages auraient été cousins germains de Scévole II et de Cécile de Sainte-Marthe, mère du fiancé dont ils auraient été les oncles à la mode de Bretagne. Nous trouvons bien un noble homme François de Sainte-Marthe, avocat au Grand Conseil, qui bénéficia d'un transport suivant acte passé devant Dauvergne et Bontemps, notaires au Châtelet de Paris <sup>46</sup>, le 4 mai 1619. Il ne peut être confondu avec un François II, né au mois d'août 1616.

La parenté de Charles Deslandes était vraiment importante car il fut encore assisté par deux cousins, René de Culmont alias Cumont, sieur de Fiefbrun et Abimelech de Cumont, sieur de Boisgrollier. L'originalité du prénom de ce dernier reproduit d'après sa signature facilite son identification. Il était le fils du deuxième lit de René 1er de Cumont <sup>47</sup> remarié avec Suzanne Prévost de Saint-Cyr <sup>48</sup>. Conseiller au parlement de Paris, le 4 décembre 1620, il épousa Anne Guillemain, alias Guillain, veuve de Jacques 1er Foucher, seigneur de Circé, lieutenant au présidial de La Rochelle. Il était devenu conseiller du roi en ses conseils, le 28 mars 1643, date à laquelle les deux époux donnèrent, ainsi que Jacques II Foucher des Herbiers, chevalier, seigneur et vicomte de Circé, résidant en la maison noble du lieu de Mairé en Poitou et de dame Elisabeth Begany, une procuration donnée devant Marreau et Legay, notaires au Châtelet de Paris, en faveur de Me Alexandre Caillin, procureur au siège

<sup>45</sup> Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou* (Paris, 1754), V : 238, Lk<sup>2</sup> 1360, à la Bib. Nat.

<sup>46</sup> Pièces originales 2762, art. Sainte-Marthe, à la Bib. Nat.

<sup>47</sup> Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, VII : 434, à la disposition des lecteurs à la salle de travail des manuscrits à la Bib. Nat.

<sup>48</sup> Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou*, I, Lm<sup>2</sup> 103, à la Bib. Nat.

présidial de La Rochelle<sup>49</sup>. Le monde des personnages ayant joué leur rôle dans l'histoire du Canada est relativement petit, car il s'agissait de louer à noble homme Emmanuel Leborgne, marchand demeurant à La Rochelle, l'héritage vulgairement appelé du Coudray, situé au bourg de Périgny. Ce bien avait été acquis par échange suivant contrat passé le 13 janvier 1624 devant Guillaume Dupuy, notaire à La Rochelle, de Marie Le Roy, veuve de Jean Tillepoux, avocat au présidial de La Rochelle, de Jehan Girard, marchand de cette ville et de Marguerite Le Roy, femme de ce dernier. Il comprenait une maison avec borderie, cellier, écurie, jardin et bois contigus, l'ensemble touchant au grand chemin conduisant de Lajame à Rompray. Abimelech de Cumont testa le 8 octobre 1655 et mourut avant le 13 juillet 1656, date à laquelle Anne Guillemain fut intitulée veuve<sup>50</sup>. Quant à René de Cumont, sieur de Fiefbrun, il pouvait s'agir de René 1er de Cumont, père d'Abimelech, auteur, sous le surnom de « Fiefbrun », d'un *Obitum d'Henri IV*<sup>51</sup> et d'un *Discours de la vie et de la naissance de Mgr le prince de Condé*<sup>52</sup>, c'est-à-dire d'Henri II de Condé, le futur vice-roi du Canada, dont il fut le fidèle serviteur. Il n'est pas loisible d'écarter une intervention possible de René II de Cumont, frère d'Abimelech, conseiller aux Conseils d'État et Privé qui prit la qualité de sieur de Fiefbrun devant Duchesne, notaire au Châtelet, les 18 et 19 octobre 1611<sup>53</sup> et défraya vraisemblablement la chronique<sup>54</sup>, mais, de toute façon, le mariage de Marguerite Boullé constituait pour Champlain une alliance avec des familiers d'Henri II de Condé qu'il devait, environ un an plus tard, solliciter avec succès pour obtenir la haute main sur la Nouvelle-France.

Trois amis du fiancé, René du Tertre, écuyer, sieur de la Menardière, révérend père en Dieu, messire Pierre Rousseau,

<sup>49</sup> Minutes de Cousseau, 1644, fo. 7, aux Archives départementales de la Charente-Maritime.

<sup>50</sup> Pièces originales 954, art. Cumont, à la Bib. Nat.

<sup>51</sup> (Sans lieu, 1610), 8° Lg<sup>35</sup> 927 à la Bib. Nat.

<sup>52</sup> (Réédité par Halphen en 1861), 8° Ln<sup>27</sup> 4684, *idem*.

<sup>53</sup> CV, répertoire, actes perdus.

<sup>54</sup> *La conversion de M. de Fiefbrun* par le père Athanase Molé (Paris, J. Bessin, 1625), 8° Ln<sup>27</sup> 4684, à la Bib. Nat.

abbé de Montiérender et Pierre de Girault, sieur de la Bre-donnière, restent à identifier. Charles Des Landes qui devint Maître des Eaux et Forêts en Poitou avait une sœur, Cécile, qui épousa Jean de Clairefontaine. Il n'eut pas d'enfant de son mariage avec Marguerite Boullé<sup>55</sup> dont les biens furent inventoriés, le 21 février 1617, aux termes d'un des actes du notaire Cartier, malheureusement perdus. L'étude des personnages présents lors de son contrat de mariage n'est cependant pas dépourvue d'intérêt. La fiancée fut assistée par ses parents, sa sœur Hélène, Geneviève Lesage, femme de Me Simon Alix, receveur des Tailles d'Amiens, son oncle maternel, Antoine Marié, maître barbier-chirurgien, son allié et plusieurs personnages confondus sous la dénomination amis et alliés, imprécision fort regrettable. Il s'agit de Pierre Nouail, sieur de Cohigne, de noble homme Me René Chartier, docteur régent en la Faculté de médecine en l'université de Paris, médecin du roi, de Me N. Auger, procureur en la Cour du Parlement, de Pierre Gueterotte, payeur de la Gendarmerie de France, de Me Jacques Paget, receveur des Tailles de Montdidier, de François Tavernier, avocat au parlement et de Me François Lesage, alias Lesaige, apothicaire de l'écurie du roi. Laissant de côté pour le moment les alliés du côté maternel de Marguerite Boullé, nous laissons à nos successeurs le soin d'identifier N. Auger et François Tavernier. Pierre Nouail est déjà connu grâce au contrat de mariage de Samuel Champlain et aux recherches de Bourde de La Rogerie<sup>56</sup> comme ayant représenté avec Jean Ravenel, sieur de La Mériaux, des connaissances bretonnes de Nicolas Boullé. Pierre Gueterotte appartenait vraisemblablement à une famille originaire de Blois où Jehan Guestrotte, archer des gardes du corps du roi eut, de son mariage avec Marguerite Chartier, au moins une fille, Françoise, baptisée le 13 décembre 1591 en la paroisse Saint-Sauveur de Blois<sup>57</sup>. Il pouvait donc être parent ou allié de noble homme René Chartier qui s'intéressa de bonne heure à la Nou-

<sup>55</sup> Généalogie de la famille de Sainte-Marthe, Fonds Français 32655, fo. 20, *idem*.

<sup>56</sup> *Hélène Boullé, op. cit.*

<sup>57</sup> Extraits des registres paroissiaux de Blois par Trouessart, paroisse Saint-Sauveur, à la disposition des lecteurs à la Bibliothèque municipale de Blois.

velle-France, car il doit être identifié non seulement avec le savant auteur de livres de médecine, traducteur d'Hippocrate, mais encore avec le sieur Charretier, docteur en médecine, qui envoya à Marc Lescarbot les statuts d'une société sainte ayant pour but d'aller planter la foi aux terres occidentales<sup>58</sup>. C'était une organisation curieuse donnant prépondérance au clergé et aux capitalistes dans un état comprenant 5 ordres. Le 1er était constitué par le clergé chargé du spirituel, le second par les principaux ou protecteurs. Ces importants personnages étaient les bailleurs de fonds versant au moins 1,000 écus et armant 10 hommes. Le troisième ordre en comprenait en réalité trois, les nobles, les magistrats et hommes de lettres, puis les marchands, artisans et laboureurs : chacun des membres du troisième ordre tricéphale devait lier sa fortune à celle d'un protecteur en lui promettant tout service, fidélité et obéissance, mais pouvait entrer dans l'association au prorata d'une mise de fonds pour partager un tiers des profits, un autre tiers étant partagé entre tous et le dernier tiers mis en réserve.

Ce projet d'organisation coloniale dont l'indication ne figure plus dans l'édition de *l'Histoire de la Nouvelle-France de 1617*<sup>59</sup> devait, d'après Lescarbot, exercer son activité outre celle que réalisait l'entreprise des sieurs de Monts et Poutrincourt. Il est donc permis de faire remonter son élaboration à 1607, car de Monts donna, le 29 octobre de cette année-là, une procuration pour récupérer le revenu de la première compagnie fondée par lui<sup>60</sup>, en tout cas en 1608, car une transaction du 7 septembre 1609 paraît faire remonter la clôture des comptes entre Poutrincourt et cette 1ère Cie au mois de mars 1608<sup>61</sup>, tandis que de Monts céda en tout cas à Poutrincourt l'établissement du Port-Royal, le 2 février 1608<sup>62</sup>.

René Chartier qui paraît à beaucoup de points de vue constituer une ascendance fort intéressante pour certaines familles

<sup>58</sup> Ed. Tross, III : 619.

<sup>59</sup> 8° Lk12, 724 B à la Bib. Nat.

<sup>60</sup> Archives Nationales, Minutier central, registre de Cuvillier, XV : 17, fo. 744.

<sup>61</sup> *Idem*, XV : 19, fo.

<sup>62</sup> *Idem*, XXIV : 232.

canadiennes, épousa d'abord, avant le 25 septembre 1611, Françoise Boursier, fille de Martin Boursier, chirurgien-barbier, puis chirurgien valet de chambre du roi et de Louise Bourgeois, la célèbre sage-femme de Marie de Médicis, qui s'étaient mariés à Paris, suivant cérémonie du 30 décembre 1584<sup>63</sup> et laissèrent plusieurs autres enfants que Françoise. Celle-ci était en effet la sœur de Pierre, Antoinette, Claude et Marie Boursier dont les alliances doivent être examinées. Pierre Boursier, secrétaire du roi, receveur d'Isaac Arnault, conseiller au Conseil d'État, demeurait rue des Prouvaires, paroisse St-Eustache, lorsqu'il épousa, suivant contrat du 25 septembre 1611 passé devant Antoine Desquatrevaux, notaire au Châtelet<sup>64</sup>, dame Marie de Querguezec, fille de défunt noble homme Jehan de Querguezec, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, seigneur de Tarpoy, Croygnidray, Valhenay et de Claude de Périen. L'acte fut passé en présence de son beau-frère René Chartier.

Antoinette Boursier épousa, suivant cérémonie du 8 septembre 1615, noble homme Pierre Robinet, docteur en médecine de la Faculté de Paris qui demeura rue et paroisse Saint-Séverin et mourut avant le 12 août 1637, date à laquelle sa veuve renonça à la succession de sa mère Louise Bourgeois, considérée comme plus onéreuse que profitable<sup>65</sup>. Honorable homme Claude Boursier, marchand apothicaire, demeurait rue de la Tannerie, paroisse Saint-Germain, le 23 janvier 1637<sup>66</sup>. Marie Boursier, femme de chambre de la reine-mère, c'est-à-dire Marie de Médicis, se maria deux fois : d'abord, suivant contrat passé le 20 juin 1614, devant Parque, notaire au Châtelet, avec Me Pierre 1er Martin, secrétaire du roi, demeurant rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, majeur de 25 ans, fils de défunt Thomas Martin, avocat au parlement et de Marie Hénault,<sup>67</sup> devenu greffier de la justice du lieutenant criminel de robe courte au Châtelet, le 23 janvier 1637, lorsque sa sœur Georgette épousa,

<sup>63</sup> Achille Chéreau, *Esquisse historique sur Louise Bourgeois*, (Paris, 1852), 8° Ln<sup>27</sup> 2768, à la Bib. Nat.

<sup>64</sup> Archives Nationales, y 151, fo. 330, d'après XXIV : 241.

<sup>65</sup> *Idem*, minutes de David, XXXIII : 266.

<sup>66</sup> *Idem* : 265, fo. 68.

<sup>67</sup> Minutier central, VI : 288.

suisant contrat passé devant le notaire David <sup>68</sup>, Me Jean Heudon, avocat à la Cour, demeurant rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont. Pierre 1er Martin était alors décédé et sa veuve qui avait au moins un fils, noble homme Pierre II Martin, se remaria, suivant contrat passé le 10 juillet 1637 devant le même notaire <sup>69</sup>, alors qu'elle demeurait rue Saint-Victor, avec Louis Bourguignon, sieur de Maisonneuve, conseiller du roi et contrôleur général de ses armées. Pour en revenir à René Chartier, il demeurait à Paris, rue des Fossés, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, le 18 mai 1634, lorsqu'il se remaria, suivant contrat passé devant Poictevin, notaire au Châtelet <sup>70</sup>, avec Marie Lenoir, fille de Jean 1er Lenoir, avocat au parlement, demeurant à Paris, rue des Mathurins, paroisse Saint-Étienne-du-Mont et de demoiselle Agnez Alvequin, sœur de Jean II Lenoir, dit « le jeune », avocat, de Louis, chanoine de la cathédrale d'Amiens, de Paul, secrétaire de la chambre du roi, d'Antoine, avocat qui demeurait avec sa mère, le 19 mai 1644, d'Étienne et de Charles Lenoir, curé de Charonne <sup>71</sup>.

René Chartier eut, de son premier mariage, au moins 2 fils, noble homme Me Jehan Chartier, docteur en la Faculté de médecine et Louis-Théodore, alias Louis-Théandre Chartier. Ce dernier demeurait Grande rue, paroisse Saint-Louis, le 6 février 1641, lorsqu'il épousa, suivant contrat passé devant Nicolas Nourry, notaire au Châtelet, Elisabeth d'Amour, demeurant rue Beaujolais, au marais du Temple, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. La fiancée fut assistée par Livie Brambille, veuve de feu Valère Tessier, son aïeule maternelle, par André du Laurens, sieur de Coual, gendarme de la compagnie du duc de Mayenne, son beau-père, comme époux de sa mère <sup>72</sup> Elisabeth Tessier. André du Laurens habita, le 26 novembre 1643, rue Beaujolais, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs <sup>73</sup>. Elisabeth Tessier, alias de

<sup>68</sup> XXXIII: 265, fo. 68, *idem*.

<sup>69</sup> *Idem*: 266 et y 177, fo. 432, aux Archives Nationales.

<sup>70</sup> Pièces originales 692, art. Chartier, à la Bib. Nationale, Expédition de XLIII: 14, aux Archives Nationales.

<sup>71</sup> Inventaire après décès de Jean 1er Lenoir, du 15 août 1644, minutes de Quarré, XLIII: 43, *Idem*.

<sup>72</sup> Y 181, fo. 90, d'après les minutes de Nourry, XVII: 254, *idem*.

<sup>73</sup> Minutes de Desprez, XV: 119.

Tessier, avait fait, devant Bergeon, notaire au Châtelet<sup>74</sup>, le 27 novembre 1640, un testament par lequel elle ordonnait l'ensevelissement de son corps dans la chapelle de la Vierge de Saint-Nicolas-des-Champs, son église paroissiale, léguait aux pères Capucins 80 livres de rente hypothéquée sur une maison lui appartenant Grande-rue-Saint-Louis en l'île Notre-Dame, puis, sous la condition d'entrer en religion, 100 livres de rente viagère à Mathieu d'Amour, son fils naturel et à Auguste de Thélis son nourrisson, 300 livres de rente à Geneviève d'Amour, sa fille naturelle, qui recevait sans condition 100 livres de rente. Isabelle Tessier disposa du reste de ses biens en faveur de Me Jacques Bruneau, notaire au Châtelet, en considération de l'amitié qu'elle lui portait et des services qu'il lui avait rendus. Louis-Théandre Chartier devint procureur général au Conseil souverain de Québec et fit souche au Canada<sup>75</sup>.

ROBERT LE BLANT,  
*33 rue de Turin, Paris VIII<sup>e</sup>,*  
*France.*

---

<sup>74</sup> Minutier central LI: 292, aux Arch. Nat.

<sup>75</sup> Le Jeune, *Dictionnaire Général du Canada*.